



Association Champlain Fondateur

Champlainfondateur.org

« Ensemble dans l'amitié au service de la francophonie »

PRIX CHAMPLAIN FONDATEUR DE LA FRANCOPHONIE 2019

RÈGLEMENT ET CRITÈRES

1. Le prix « Champlain Fondateur de la Francophonie » est remis annuellement, lors du Gala de la francophonie, à une personne, francophone ou francophile, de la région desservie par l'Association Champlain Fondateur (ACF) qui s'est démarquée de façon particulière à la cause de la francophonie.
2. Sont admissibles toutes les personnes, hommes ou femmes ou couples, qui respectent les critères suivants :
 - Être citoyen canadien et résider dans la région desservie par l'Association.
 - Avoir au moins 21 ans.
 - Être présent pour la remise du prix le soir du Gala de la francophonie, le 30 mars 2019.
 - Fournir à l'ACF, dans les 24 heures de sa nomination comme lauréat, une photo personnelle (buste, genre passeport) pour les fins de la promotion du Prix et du Gala.
3. L'évaluation des candidatures admissibles se fait selon les critères suivants :
 - S'être distingué par sa contribution à la promotion de la francophonie dans la région.
 - Être proposé pour ses réalisations ne relevant pas nécessairement de ses responsabilités habituelles au sein de son emploi.
 - Avoir œuvré à des projets rassembleurs en respectant la devise de l'Association Champlain Fondateur « Ensemble, dans l'amitié, au service de la francophonie ».

(À sa discrétion, le Comité de sélection pourra exceptionnellement accepter une candidature qui ne répond pas à tous les critères susmentionnés.)
4. Les candidatures doivent parvenir au Comité de sélection avec une lettre de présentation et un bref curriculum vitae **au plus tard le 22 février 2019** à l'adresse courriel de la présidence de l'ACF : lessardgm@gmail.com
5. Le Conseil d'administration de l'ACF forme le Comité de sélection et détermine la personne lauréate en consultation avec l'Ambassade de France au Canada (Ottawa).
6. La décision du Comité de sélection est finale et sans appel.
7. La personne lauréate sera informée **dès que le comité aura fait son choix.**
8. Un prix (de nature culturelle et/ou artistique) sera offert par le Service culturel de l'Ambassade de France au Canada (Ottawa).
9. Le récipiendaire du prix Champlain Fondateur de la Francophonie recevra également un souvenir distinctif de l'Association.
10. La remise du prix aura lieu à l'occasion du Gala de la francophonie, le 30 mars 2019.